

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

**Communauté de communes P****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION  
CC\_2025\_068**

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 25 mars 2025, conformément à la loi.

**OBJET :**

**COMMISSION 5 -  
ENVIRONNEMENT -  
DECHETS - PCAET -  
GEMAPI**

**ENVIRONNEMENT**

*Acquisition de la  
parcelle ZH 72 à  
ENNEVELIN*

**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Anne-Sabine PLAYS, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Alain DUCHESNE, Alain BOS

**Ont donné pouvoir :**

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART  
Vinciane FABER, procuration à Olivier VERCRUYSSSE  
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Christian DEVAUX, procuration à Patrick LEMAIRE  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Guillaume FLUET, procuration à Nadège BOURGHELLE-KOS  
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Anne WAUQUIER

**Absents excusés :**

Isabelle LEMOINE, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX

**Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK**

**Présents au vote de la  
délibération :**

Titulaires et suppléants  
présents : 42  
Procurations : 7

**Nombre de votants : 49**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 31 mars 2025**

**Délibération CC\_2025\_068**

**COMMISSION 5 - ENVIRONNEMENT - DECHETS - PCAET - GEMAPI**

**ENVIRONNEMENT**

***Acquisition de la parcelle ZH 72 à ENNEVELIN***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la compétence « *Protection et mise en valeur de l'environnement* »,

Considérant l'opportunité pour la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT de se porter acquéreur de la parcelle objet de la présente délibération à des fins de réserve foncière,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis 2024-59197-32207 en date du 03/06/2024 évaluant la parcelle considérée au prix de 90 000 €, hors droits et charges,

*Vu l'avis de la Commission 5 - Environnement, déchets, PCAET et GEMAPI lors de sa séance du 19 mars 2025.*

La Communauté de communes a l'opportunité d'acquérir, à des fins de réserves foncières, la parcelle ZH72 située à ENNEVELIN appartenant aux conjoints POTTIER-DEBRUXELLES. Il s'agit d'une parcelle de 4 427 m<sup>2</sup>, située en zone agricole, sur laquelle est implantée une ancienne ferme en ruine. Cette acquisition est envisagée afin de sécuriser les bords et participer aux travaux de renaturation de la Marque.

Par un avis 2024-59197-32207 en date du 03/06/2024, le service de France Domaines, a évalué ce bien à 90 000 €, hors droits et charges.

Après négociation avec les vendeurs, il a été proposé d'acquérir ce bien au prix de 80 000 €.

Il convient toutefois de préciser que l'Etablissement Public Foncier (EPF) pourra se substituer à la Communauté de communes dans l'acquisition de cette parcelle.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

**DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS) :**

- ***De se porter acquéreur de la parcelle ZH72 située à ENNEVELIN, appartenant aux conjoints POTTIER-DEBRUXELLES au prix de 80 000 € dans les conditions ci-dessus énoncées.***
- ***De préciser que l'Etablissement Public Foncier (EPF) pourra se substituer à la Communauté de communes pour cette acquisition.***
- ***D'autoriser son Président ou son représentant à signer tout contrat, avant-contrat, se faire procurer tout titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente.***
- ***De prendre en charge l'ensemble des frais liés à l'acquisition de ce bien.***
- ***De mandater Me Fanny THERY, notaire au sein de la SCP BERNARD-SINGER-BERNARD à PONT-A-MARCQ, pour la rédaction de cet acte de vente.***

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 059-200041960-20250404-CC\_2025\_068-DE

**webdelib**

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communal  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

**Valérie NEYENCK**

Signé électroniquement par : Valérie NEYENCK  
Date de signature : 01/04/2025  
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,

Le Président,

**Luc FOUILLON**

Signé électroniquement par : Luc FOUILLON  
Date de signature : 02/04/2025  
Qualité : PRESIDENT



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_068
Objet :	Acquisition de la parcelle ZH 72 à ENNEVELIN
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	059-200041960-20250404-CC_2025_068-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20250404-CC_2025_068-DE-1-1_0.xml	text/xml	868 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CC_2025_068.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250404-CC_2025_068-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	185.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	4 avril 2025 à 10h59min42s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	4 avril 2025 à 11h09min48s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fany DUQUENNE
En attente de transmission	4 avril 2025 à 11h10min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2025 à 11h10min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2025 à 11h10min28s	Reçu par le MI le 2025-04-04